

# Atelier des solutions

Sud Gard

Carnet de l'Atelier #3  
du 4 décembre 2023

*Accompagner les acteurs du territoire correspondant au périmètre Sud Gard dans une démarche de développement équilibré tenant compte des enjeux urbains et environnementaux identifiés sur leur territoire*



*Liberté  
Égalité  
Fraternité*





# LES ATELIERS DES SOLUTIONS DU SUD GARD

Organisé à l'initiative des services de l'État, l'Atelier des Solutions (ADS) est une **démarche partenariale et expérimentale** à destination des collectivités locales et des acteurs de l'aménagement et du développement du territoire du Sud Gard.

L'objectif de l'Atelier des Solutions est de **faciliter la mise en œuvre des politiques publiques** sur le territoire du SCoT. À ce titre, il vise à dépasser les contradictions apparentes entre différentes politiques publiques (protection de l'environnement, agriculture, aménagement et urbanisme).

Il ambitionne en particulier de **co-construire de nouveaux leviers** pour continuer à développer le territoire tout en intégrant les enjeux de transition écologique et énergétique.





# LE CYCLE D'ATELIERS



**Pré-atelier 1 :**  
Participation sur une plateforme collaborative pour compléter l'objectif global et les informations disponibles sur une liste de projets existants

**Inter-atelier 1-2 :**  
Participation sur une plateforme collaborative pour :  
- Réagir sur les thématiques et problématiques à résoudre  
- Identifier des pistes de solution

**Inter-atelier 2-3 :**  
- 4 Groupes de Travail  
- 2 webinaires pour préparer l'Atelier #3 :  
>> Webinaire *Stratégie Écologique Territoriale*  
>> Webinaire *Comprendre la compensation écologique*



Partir de 10 projets existants au Sud Gard pour formuler des problématiques auxquels le territoire à besoin d'investiguer

Partir des thématiques et problématiques pour générer des idées et développer des solutions étayées

Partir des solutions pour construire des plans d'actions

**Livrables :**  
- Restitution de l'atelier et résumé de l'atelier - draft feuille de route avec un listing des points de blocage (v1)

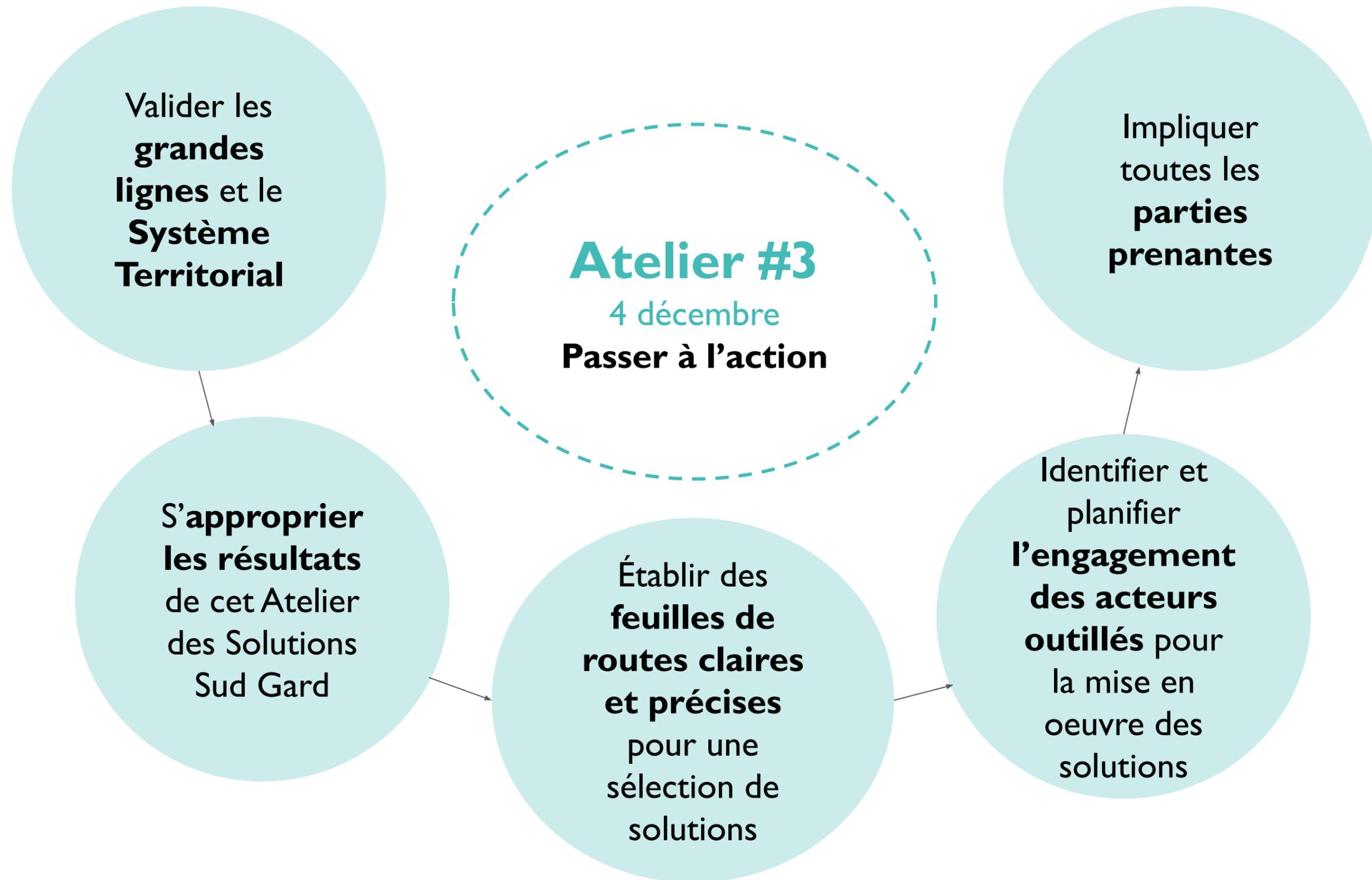
**Livrables :**  
- Restitution de l'atelier et résumé de l'atelier - draft feuille de route avec solutions (v2)

**Livrables :**  
- Restitution de l'atelier et résumé de l'atelier - draft feuille de route avec plans d'action (v3)



# LES OBJECTIFS DE L'ATELIER #3

Identifiés en réunion itérative avec la maîtrise d'ouvrage





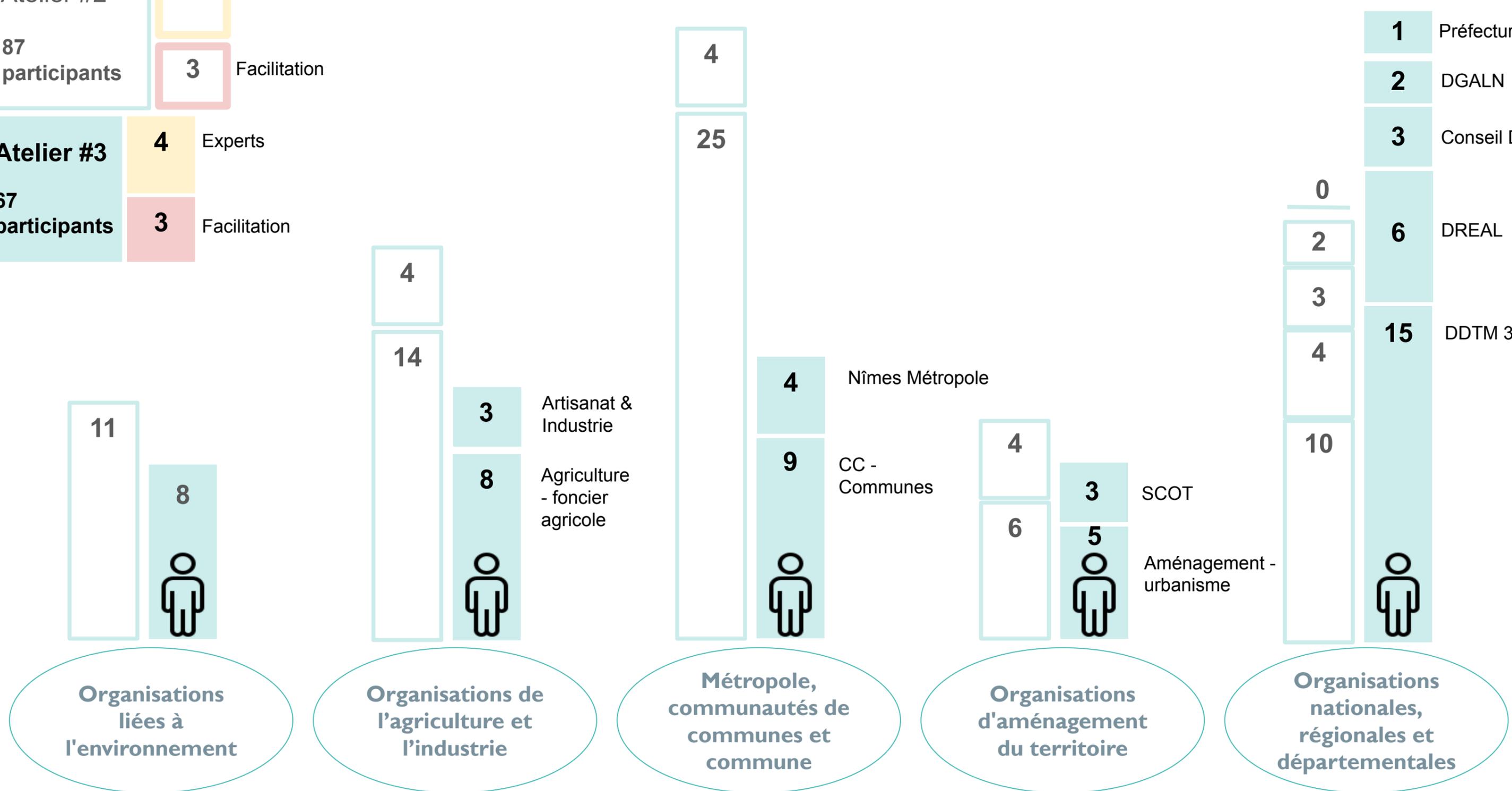
# DIVERSITÉ DES PARTICIPANTS À L'ATELIER #3

Atelier #2  
87 participants

4 Experts  
3 Facilitation

Atelier #3  
67 participants

4 Experts  
3 Facilitation





# L'ATELIER #3 EN PHOTOS

Crédits Photos : Mercedes Gorostiaga





# LE SYSTÈME TERRITORIAL ET LA RESTITUTION DE L'ATELIER #3

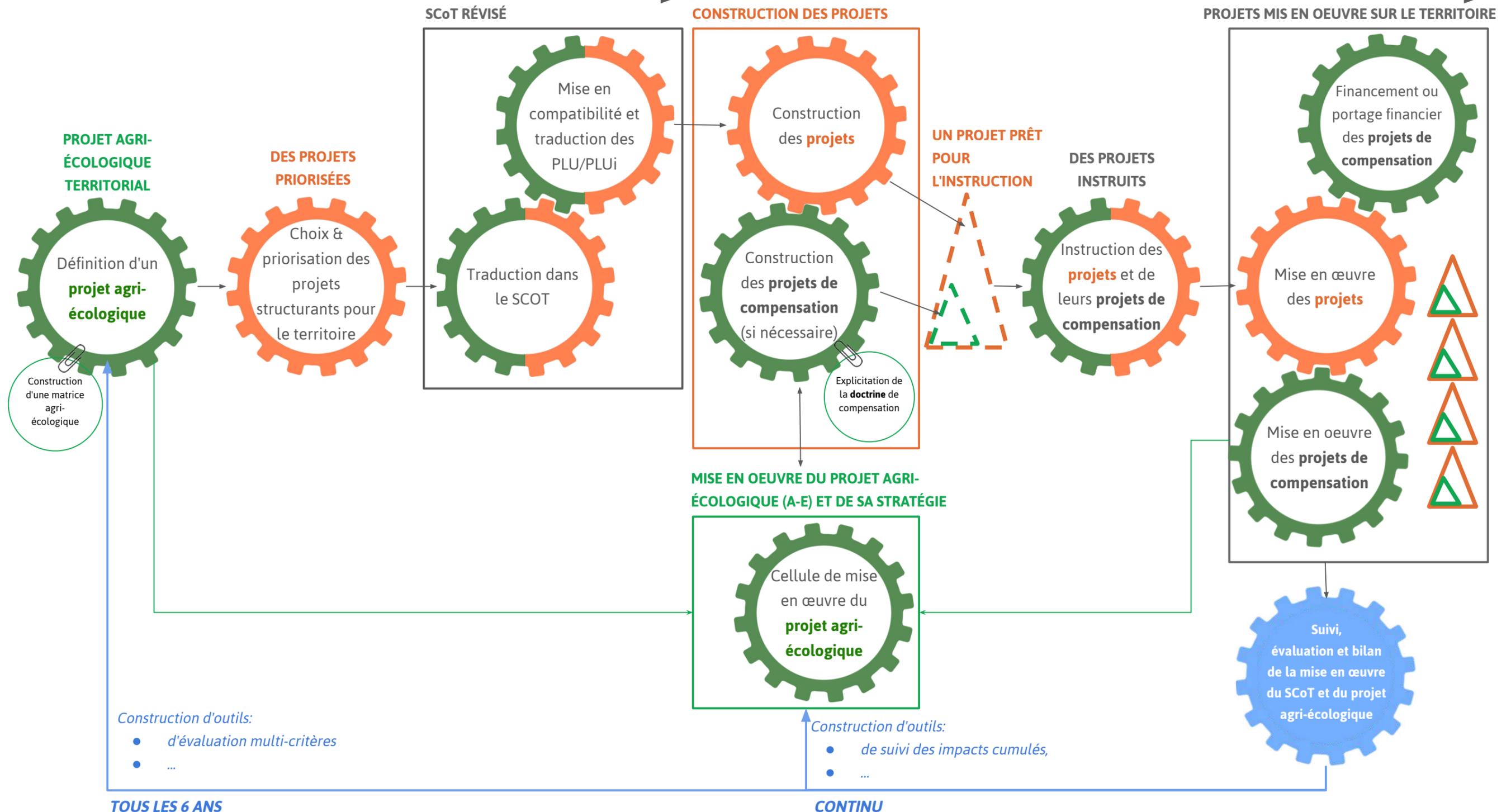


# SYSTÈME TERRITORIAL - VERSION POUR L'ATELIER #3

Conçu en réunions itératives avec la maîtrise d'ouvrage à partir des solutions créées pendant l'Atelier #2

## Parcours SCoT

## Parcours Projet





## Définition d'un **projet agri-écologique**

### **ROUAGE 1 -**

#### Définition d'un **projet agri-écologique (A-E)**

Ce rouage s'attache à définir un **projet agri-écologique** pour le territoire. C'est-à-dire préciser comment le territoire s'y prend pour se doter d'un projet agri-écologique robuste, reconnu et opérationnalisable. *In fine*, il pourra nourrir le SCoT et la cellule multipartite en charge de sa mise en oeuvre.

Ce rouage pourrait par exemple articuler une matrice agri-écologique, un diagnostic de fonctionnalité écologique, une cartographie des zones de tension, une gouvernance propre, une stratégie, une feuille de route opérationnelle, ...



### ROUAGE 1.1 - Définition d'un projet agri-écologique : "Les Espaces"

Le premier rouage du Système Territorial a été divisé en deux thématiques de travail, d'après les solutions ressorties lors de l'Atelier #2. La première thématique cible les enjeux d'espaces et la création d'une matrice agri-écologique.

	<b>#complexe</b> <b>PP 03</b> <i>top 4</i>	PARTIR DES LIEUX DÉJÀ URBANISÉS PLUTÔT QU'ÉTENDRE L'URBANISATION	X	Post atelier 2	MATRICE AGRI-ÉCOLOGIQUE
	<b>#?</b> <b>PP 18</b> <i>top 8</i>	TRADUIRE LE ZAN DE MANIÈRE AMBITIEUSE		<b>#complexe</b> <b>PP 01</b> <i>top 1</i>	DONNER LA PERSONNALITÉ MORALE AUX ESPACES NATURELS MENACÉS
	<b>#connue</b> <b>AB 03</b> <i>top 4</i>	SOBRIÉTÉ FONCIÈRE : RÉDUCTION DE L'EMPRISE AU SOL (AMÉNAGEMENT)	X	<b>#complexe</b> <b>AB 02</b> <i>top 4</i>	PRÉSERVATION DES RICHESSES AGRICOLES
X	<b>#?</b> <b>PP 17</b> <i>top 8</i>	AVOIR UNE STRATÉGIE ERC DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME DE PLANIFICATION			
	<b>#inédite</b> <b>PC 07</b> <i>top 8</i>	PERMETTRE LA MUTUALISATION DE LA COMPENSATION DES PROJETS			
	<b>#complexe</b> <b>PC 03</b> <i>top 4</i>	ARRÊTER DES RÈGLES PRÉCISES DE COMPENSATION PAR ESPÈCES/ MILIEUX			



Post atelier 2

**TITRE DE LA SOLUTION**  
MATRICE AGRI-ÉCOLOGIQUE

**PUBLIC CIBLE (client) DE LA SOLUTION :**

- Le SCoT pour qu'il l'intègre dans son document
- Les collectivités qui déclineront la matrice du SCoT dans leurs PLU
- Les porteurs de projets
- Les institutions partenaires (toutes les personnes publiques associées)

**RESSOURCES HUMAINES ET ACTEURS À MOBILISER**

- SAFER, Chambre d'agriculture, A'u, DDTM, Syndicat Agricole, BRL, EPTB/ SAGE, experts naturalistes, associations environnementales
- Nîmes métropole avec le diagnostic réalisé par Terroïko
- Acteurs économiques du territoire

**RESSOURCES MATÉRIELLES**

- Données disponibles SIG + Diagnostic du SCot (EIE) + Diagnostic Terroïko
- Outils réglementaires (Zones Agricoles Protégées)

**RESSOURCES FINANCIÈRES**

- Ressources SCoT
- Financement public (Fond Vert)
- Ressources EPCI

**FREINS / RÉISTANCES ESSENTIELS**

- Spéculation foncière sur le foncier agricole et naturel
- Pression urbaine
- Implication des élus à l'échelle du SCoT sans cadre prédéfini
- Résistance au changement (social, économique, environnemental)

**AIDES / SOUTIENS ESSENTIELS**

- Concertation et co-construction
- Appui des jeunes générations

**ACTIONS**

**Action n°1 :** Réaliser un audit externe pour l'évaluation des mesures agri-environnementales du SCoT



SCoT + Agence d'urbanisme + Services de l'Etat

**Action n°2 :** Suite à l'audit, mobiliser la connaissance manquante (diagnostic/ carte des évitements)



SCoT

**Action n°3 :** Transcrire cette matrice/ trame agri écologique dans le SCoT puis dans les documents de planification communaux (PLU, PLUe)



SCoT et communes

**Action n°4 :** Pédagogie à destination des "clients" cibles et communication ciblée

**LIVRABLES PUBLICS ET COMMUNICATION**

- Cartes et règlements. Partir de :
  - Carte état des lieux agri-écologique, charte AOC et paysages...
  - Carte des enjeux (écologique, agricole, foncier)
  - Carte des évitements et du potentiel de renaturation + (zones privilégiés par la compensation)
  - Carte des potentiels agricoles à préserver (selon la qualité agronomique, irrigation, AOC + certifications environnementales - AB, Biodynamie, Terra Vitis)
- Prescriptions et préconisations pour les zones afférentes
- Recommandations sur des outils de gestion dans des secteurs définis dans la carte des enjeux
- Communication auprès des usagers sur les enjeux du territoire
- Conseil aux porteurs de projets + conseil et aide aux collectivités pour leurs PLU



#?

PP 17  
top 8

**TITRE DE LA SOLUTION**  
AVOIR UNE STRATÉGIE ERC DANS  
LES DOCUMENTS D'URBANISME  
DE PLANIFICATION

**DESCRIPTION PP 17** (fiche en annexe)

- Chiffrer les besoins compensatoires estimés (projets détaillés + étudiés dans les documents d'urbanisme) correspondant aux enveloppes du SCoT (urba+type de gestion : zone humide, prairie fauche, vieille forêt..)
- Localiser des secteurs "potentiels" à "favorables" dans les SCoT/ Documents d'urbanisme
- Lister et choisir/ prioriser les moyens de mise en oeuvre (acquis, convention, BRE, ORE...) et les acteurs pressentis ainsi qu'un calendrier prévisionnel

**PUBLIC CIBLE (client) DE LA SOLUTION :**

- SCoT
- Communes pour leurs PLU

**RESSOURCES HUMAINES ET ACTEURS À MOBILISER**

-

**RESSOURCES MATÉRIELLES**

-

**RESSOURCES FINANCIÈRES**

-

**FREINS / RÉSTANCES ESSENTIELS**

-

**AIDES / SOUTIENS ESSENTIELS**

**ACTIONS**

**Action n°1 :** Sensibiliser à la séquence ERC



Cellule de compensation + Etat

**Action n°2 :** Organisation de réunions multi-acteurs pour réfléchir la compensation à l'échelle intercommunale et du SCoT



Cellule de compensation + SCoT

**Action n°3 :** Transcrire dans les PLU et dans le SCoT les secteurs d'évitement produits par la matrice écologique



SCoT + communes

**Action n°4 :** Apprendre à renoncer aux projets qui ne s'inscrivent pas dans la démarche ERC

Collectivités

**LIVRABLES PUBLICS ET COMMUNICATION**

- Carte d'évitements
- Cahier des recommandations pour la réduction
- Carte des secteurs potentiels pour la compensation
- Traduction réglementaire dans le SCoT de la matrice agri-écologique qui permet de mutualiser la compensation à l'échelle du SCoT en amont des projets et d'opposer cette matrice pour l'instruction des dérogations espèces protégées (pour 2 terrains équivalents : privilégier celui qui renforce la trame)

ACTION TERMINÉE  
D'ICI QUAND ?QUI PREND  
L'ACTION ?

#complexe

AB 02  
top 4TITRE DE LA SOLUTION  
PRÉSERVATION DES  
RICHESSES AGRICOLES

## ACTIONS

**Action n°1 :** Mutualiser l'information disponible sur l'état des lieux de l'agriculture du territoire et ses enjeux

  
COURT TERME
Chambre  
d'agriculture et  
Etat

**Action n°2 :** Mettre en place des zones agricoles protégées et PAEN pour sanctuariser les zones agricoles

  
MOYEN TERME
CD30,  
collectivités,  
sans l'impulsion  
des acteurs du  
monde agricole

**Action n°3 :** Mettre en place des outils de gestion (MAE, etc) + incitation à des plans de gestion vertueux à l'échelle du SCoT

  
MOYEN TERME
Collectivités,  
SCoT

## DESCRIPTION AB 02 (fiche en annexe)

- Ne pas utiliser les terres à haut potentiel agronomique et irrigables pour les compensations environnementales.
- Favoriser des outils juridiques souples (Obligations Réelles Environnementales- ORE)
- Ne pas sanctuariser le type d'usage agricole et le type de culture d'une parcelle

## PUBLIC CIBLE (client) DE LA SOLUTION :

- SCoT, collectivités
- Agriculteurs, Chambre d'Agriculture, Syndicats Agricoles
- Personnes publiques associés

## RESSOURCES HUMAINES ET ACTEURS À MOBILISER

## RESSOURCES MATÉRIELLES

## RESSOURCES FINANCIÈRES

## FREINS / RÉSISTANCES ESSENTIELS

## AIDES / SOUTIENS ESSENTIELS

## LIVRABLES PUBLICS ET COMMUNICATION

- Mise en place d'outils de protection
  - planification/ zones agricoles protégés
  - PAEN
- Mise en place d'outils de gestion (MAE,...)
- Développer les appellations sur le territoire (AOP, AOC, IGP)
- Sanctuariser des zones agricoles (zone agricole protégée en fonction de la qualité des sols, de l'accès à l'eau) avec maintien d'un foncier non mité.
- Renforcer le conseil des collectivités auprès des agriculteurs (aider à l'installation de jeunes agriculteurs) + SAFER
- Mise à disposition d'un fond spécifique pour le soutien à la préemption par la SAFER alimenté notamment par la compensation agri écologique

**ROUAGE 1.2** - Définition d'un **projet agri-écologique** : "Lien agriculture et écologie"

Le premier rouage du Système Territorial a été divisé en deux thématiques de travail, d'après les solutions ressorties lors de l'Atelier #2. La deuxième thématique cible les activités agricoles, les espaces de vie écologiques et le lien entre les deux.

	<b>#complexe</b> <b>PP 01</b> <i>top 1</i>	DONNER LA PERSONNALITÉ MORALE AUX ESPACES NATURELS MENACÉS	X	<b>#?</b> <b>PP 12</b> <i>top 4</i>	STRATÉGIE ÉCOLOGIQUE : CHERCHER COMPATIBILITÉ ÉCOLOGIE ET AGRICULTURE
	<b>#complexe</b> <b>AB 05</b> <i>top 8</i>	AIDES FINANCIÈRES POUR SOUTENIR LES PRATIQUES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ	X	<b>#inedite</b> <b>EC 04</b> <i>top 4</i>	CRÉATION D'UN COLLECTIF D'ACTEURS BIODIVERSITÉ/AGRICOLE
	Post atelier 2	LABEL PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ		<b>#complexe</b> <b>AB 01</b> <i>top 1</i>	STRATÉGIE DE COMMUNICATION POUR VALORISER LA RELATION ENTRE LES AGRICULTEURS ET LA BIODIVERSITÉ
	<b>#complexe</b> <b>AB 07</b> <i>top 8</i>	CRÉER LES CONDITIONS DU MAINTIEN DE L'AGRICULTURE SUR SON EXPLOITATION		<b>#complexe</b> <b>AB 06</b> <i>top 8</i>	FORMATIONS À LA BIODIVERSITÉ
X	<b>#?</b> <b>PP 15</b> <i>top 8</i>	ACCOMPAGNEMENT DU MONDE AGRICOLE À L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE			
	<b>#facile</b> <b>AB 04</b> <i>top 4</i>	SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC POUR CHANGER LES MODES DE CONSOMMATION VERS LE BIO			



ACTION TERMINÉE  
D'ICI QUAND ?

QUI PREND  
L'ACTION ?

SCoT



#?

**PP 12**  
top 4

**TITRE DE LA SOLUTION**  
**STRATÉGIE ÉCOLOGIQUE :**  
**CHERCHER COMPATIBILITÉ**  
**ÉCOLOGIE ET AGRICULTURE**

**ACTIONS**

**Action n°1 :** Le SCoT devra prendre attache auprès de tous les experts nécessaires pour établir un état des lieux et un diagnostic complet prenant en compte tous les enjeux

**DESCRIPTION PP 12** (fiche en annexe)

L'objectif est de définir une stratégie écologique dès le projet politique des documents de planification (PADD, PAS). Cette stratégie doit prendre en compte les enjeux environnementaux et agricoles, et être partie prenante du projet.

**PUBLIC CIBLE (client) DE LA SOLUTION :**

-

**RESSOURCES HUMAINES ET ACTEURS À MOBILISER**

-

**RESSOURCES MATÉRIELLES**

-

**RESSOURCES FINANCIÈRES**

-

**FREINS / RÉSTANCES ESSENTIELS**

-

**AIDES / SOUTIENS ESSENTIELS**

**LIVRABLES PUBLICS ET COMMUNICATION**

- Décharger les territoires les plus impactés (environnement) pour les contraintes de certains objectifs (logements)
- Identifier des secteurs à haut potentiel agronomique et sanctuariser ces zones



ACTION TERMINÉE  
D'ICI QUAND ?

QUI PREND  
L'ACTION ?



#?

**PP 15**  
top 8

**TITRE DE LA SOLUTION**

FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT  
DU MONDE AGRICOLE À  
L'ADAPTATION ET L'ATTÉNUATION AU  
CHANGEMENT CLIMATIQUE

**ACTIONS**

**Action n°1 :** Lister tous étudiants agricoles du Sud Gard



**IMMÉDIAT**  
1 semaine

Chambre  
d'agriculture

**Action n°2 :** Lister les structures intervenantes potentielles (NM) ces dernières indiqueront les sujets sur lesquels ils peuvent intervenir auprès des étudiants agricoles et la chambre dans le cadre de formation des actifs + DEVIS



**COURT TERME**  
6 mois

**Action n°3 :** Financement, budget annuel. Est-ce que ça peut entrer dans un appel à projet existant ?



**MOYEN TERME**  
1 an

**Action n°4 :** Mise en place



**LONG TERME**  
2 ans

**DESCRIPTION PP 15** (fiche en annexe)

Maintenir/développer les activités nourricières et de proximité : développer des outils; intervention des politiques publiques; rentabilité; agriculture de proximité sous conditions; PAT; promotion, exportation, partage des valeurs

**PUBLIC CIBLE (client) DE LA SOLUTION :**

- Étudiants
- Formateurs (professeurs)
- Actifs (agriculteurs)

**RESSOURCES HUMAINES ET ACTEURS À MOBILISER**

- Acteurs de la biodiversité
- Chambre d'agriculture

**RESSOURCES MATÉRIELLES**

-

**RESSOURCES FINANCIÈRES**

- Pour financer les intervenants

**FREINS / RÉSTANCES ESSENTIELS**

- Comment y arriver sous l'influence du niveau national
- Politiques nationales et européennes pas obligatoirement adaptées au niveau local

**AIDES / SOUTIENS ESSENTIELS**

- Concertation des interventions au niveau local

**LIVRABLES PUBLICS ET COMMUNICATION**

- Une meilleure formation des futurs agriculteurs et des agriculteurs en activité



ACTION TERMINÉE  
D'ICI QUAND ?

QUI PREND  
L'ACTION ?



#inedite

**EC 04**  
top 4

**TITRE DE LA SOLUTION**  
**CRÉATION D'UNE**  
**COMMISSION D'ACTEURS**  
**BIODIVERSITÉ/AGRICOLE**

**ACTIONS**

**Action n°1 :** Mise en place de la stratégie écologique (solutions PP12 et PP15)

**Action n°2 :** Définir les collectifs : les renommer plutôt "Commissions" (le mot collectif englobe des personnes qui vont dans le même **XXX**)

**DESCRIPTION EC 04** (fiche en annexe)

Le territoire s'engage à mettre en place un groupe de réflexion dont l'objectif est double :

- Poser les problématiques de chacun / écouté
- Proposer des solutions acceptables de tous les parties à l'échelle d'un projet/ d'un document d'orientation de planification (stratégie globale du territoire)

**PUBLIC CIBLE (client) DE LA SOLUTION :**

- Groupe de réflexion ouvert à des acteurs non élus de cette thématique

**RESSOURCES HUMAINES ET ACTEURS À MOBILISER**

- 1 pouvoir décisionnel - État (lois- réglementations)
- Agriculteurs
- Représentants de la biodiversité
- Élus

**RESSOURCES MATÉRIELLES**

- Lieu de débats et d'échanges

**RESSOURCES FINANCIÈRES**

-

**FREINS / RÉSTANCES ESSENTIELS**

-

**AIDES / SOUTIENS ESSENTIELS**

**LIVRABLES PUBLICS ET COMMUNICATION**

- Cartographie des terres à haut potentiel agronomique
  - terres nourricières à protéger et maintenir la fertilité
  - recommandation de pratiques pour maintenir cette qualité
- Cartographie des terres par spécificité agricole
- Cartographie des espaces alliant agriculture et compensation environnementale



## Choix & priorisation des projets structurants pour le territoire

### **ROUAGE 2** - Choix & priorisation des projets structurants pour le territoire

Ce rouage consiste à élaborer une démarche collective (technique et politique) d'identification des projets structurants prioritaires pour le territoire Sud Gard afin de répondre aux besoins et enjeux locaux.

Cette priorisation doit être cohérente avec le projet agricole, mais aussi avec les ressources du territoire, les risques naturels et technologiques, les objectifs nationaux de réduction de l'artificialisation (ZAN) et la lutte contre le changement climatique.



### ROUAGE 2.1 - Choix & priorisation des projets structurants pour le territoire : “études et planification”

Le deuxième rouage du Système Territorial a été divisé en deux thématiques de travail, d’après les solutions ressorties lors de l’Atelier #2. La première thématique cible les études et la planification stratégique.



	<b>#complexe</b> <b>PQ 02</b> top 5	PRENDRE LE TEMPS DE GAGNER DU TEMPS, GÉRER, PLANIFIER, ORGANISER	X	<b>#facile</b> <b>OT 02</b> top 5	OBJECTIVER LES LIMITES DONNÉES POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
	<b>#inedite</b> <b>OT 01</b> top 1	POUSSER À LA SOBRIÉTÉ		<b>#connue</b> <b>AC 05</b> top 8	RE-QUESTIONNER LE DÉVELOPPEMENT DÉMOGRAPHIQUE DU FAIT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE
	<b>#connue</b> <b>EC 06</b> top 8	(RÉ)-INVENTER LA VILLE DE DEMAIN	X	<b>#facile</b> <b>EC 07</b> top 8	ANALYSE DES BESOINS À L’ÉCHELLE INTERCOMMUNALE
	<b>#complexe</b> <b>FP 07</b> top 8	IDENTIFIER, HIÉRARCHISER ET PARTAGER LES ENJEUX LOCAUX		<b>#?</b> <b>PP 16</b> top 8	MIEUX ADAPTER LES DÉVELOPPEMENTS À LA CAPACITÉ D’ACCUEIL DU TERRITOIRE / UNE COHÉRENCE RESSOURCES/ PROJETS
	Post atelier 2	AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DES ENJEUX (ACQUISITION DE DONNÉES ET INGÉNIERIE TERRITORIALE)		<b>#complexe</b> <b>AC 06</b> top 8	RE-QUESTIONNER L’INTÉRÊT GÉNÉRAL DES PROJETS
	<b>#connue</b> <b>OT 06</b> top 8	BENCHMARK MONDIAL	X	<b>#complexe</b> <b>OT 05</b> top 5	PARTAGER LES ENJEUX AVEC LES CITOYENS
	<b>#facile</b> <b>FP 08</b> top 8	S’INSPIRER DES RETOURS D’AUTRES TERRITOIRES SUR LES IMPULSIONS DE LA POPULATION LOCALE		<b>#?</b> <b>PP 14</b> top 4	CONCERTATION ET PARTAGE DES PROJETS
				<b>#connue</b> <b>AC 02</b> top 3	RE-QUESTIONNER L’INTÉRÊT GÉNÉRAL DES PROJETS VIA DES CONVENTIONS CITOYENNES



#facile

**OT 02**  
top 5

**TITRE DE LA SOLUTION**  
OBJECTIVER LES LIMITES  
DONNÉES POUR LE  
DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE  
- Observatoire permanent

**DESCRIPTION OT 02** (fiche en annexe)

Risques, biodiversité, ressources en eau, changement climatique, agriculture, ... Il s'agit pour chaque limite à l'aménagement du territoire, d'analyser objectivement les données / l'état des lieux, pour voir quelles sont les possibilités d'aménagement du territoire (surface disponible ou indisponible, selon les résultats). Et de partager ces données objectives pour qu'elles soient acceptées par tous.

**PUBLIC CIBLE (client) DE LA SOLUTION :**

-

**RESSOURCES HUMAINES ET ACTEURS À MOBILISER**

- Ingénierie périmètre d'étude

**RESSOURCES MATÉRIELLES**

-

**RESSOURCES FINANCIÈRES**

- Pot commun/ contribution des collectivités - contribution à l'analyse du territoire (en échange : données disponibles pour leurs projets PLU)

**FREINS / RÉSTANCES ESSENTIELS**

- Financement/ coût des études
- Conflit de Maîtrise d'Ouvrage (qui porte l'étude)
- Comment définir la capacité d'accueil d'un territoire ?

**AIDES / SOUTIENS ESSENTIELS**

- Etat / Région / Département

**ACTIONS**

**Action n°1 :** Production de données précises et homogènes sur le périmètre SCoT + actualisées

- Sociodémographique
- Occupation du sol (valeur agronomique, caractérisation du foncier)
- ...

Observatoire permanent du territoire

**ACTION TERMINÉE D'ICI QUAND ?**

**QUI PREND L'ACTION ?**



SCoT/ Agence d'urbanisme  
Contribution financière à un pot commun collectivité

**LIVRABLES PUBLICS ET COMMUNICATION**

- Rapports réguliers
- Mise à disposition des données



#complexe  
**OT 05**  
top 5

#?  
**PP 14**  
top 4

**TITRE DE LA SOLUTION**  
PARTAGER LES ENJEUX ET LES PROJETS AVEC LES HABITANTS ET ACTEURS DU TERRITOIRE

**DESCRIPTION OT 05** (fiche en annexe)

Travailler sur la vulgarisation des enjeux du territoire vis à vis des citoyens pour leur permettre de comprendre les décisions

**DESCRIPTION PP 14** (fiche en annexe)

Éviter avant d'envisager de *Compenser* est primordial. La compensation n'est pas toute la solution c'est pourquoi la concertation est importante pour préciser les projets et leur acceptabilité/non-acceptabilité. Le concertation avec les organismes agricoles, les syndicats d'Appellation, comme l'AOC Costière de Nîmes, en amont des projets

**PUBLIC CIBLE (client) DE LA SOLUTION :**

- Habitants, associations, acteurs

**RESSOURCES HUMAINES ET ACTEURS À MOBILISER**

-

**RESSOURCES MATÉRIELLES**

- Site internet, observatoire, forum/ rencontres, communication

**RESSOURCES FINANCIÈRES**

-

**FREINS / RÉSTANCES ESSENTIELS**

- Conflits entre acteurs (agriculteurs - associations - constructeurs - riverains)

**AIDES / SOUTIENS ESSENTIELS**

**ACTIONS**

**Action n°1 :** Partager des données. Partager l'état des lieux (lecture globale du territoire), le "T0"

ACTION TERMINÉE D'ICI QUAND ?

  
**COURT TERME**  
6 mois

QUI PREND L'ACTION ?

SCoT  
Interco

**Action n°2 :** Recueillir les expressions

  
**COURT TERME**  
6 mois

SCoT  
Interco

**Action n°3 :** Partager grands projets du territoire - Questionner l'intérêt général des projets

  
**MOYEN TERME**  
3 ans

SCoT  
Interco

**Action n°4 :** Mise en place de procédés de concertation innovants : éviter par exemple les personnes ayant un intérêt direct sur le projet (pour ou contre)

  
**MOYEN TERME**  
3 ans

SCoT  
Interco

**LIVRABLES PUBLICS ET COMMUNICATION**

-



#facile  
**EC 07**  
top 8

#?  
**PP 16**  
top 8

TITRE DE LA SOLUTION

ADAPTER ET PRIORISER LES PROJETS

**DESCRIPTION EC 07** (fiche en annexe)

Analyse des besoins à l'échelle intercommunale

**DESCRIPTION PP 16** (fiche en annexe)

- Définir et Connaître les ressources disponibles sur le territoire
- Proposer des projets en cohérence avec les ressources existantes

Objectifs:

- Optimiser ce qui est disponible
- Ne pas détruire ce qui est important

**PUBLIC CIBLE (client) DE LA SOLUTION :**

- Porteurs des projets (publics ou privés) qui nécessitent une compensation environnemental et/ou agricole et dont l'ampleur de la compensation impacterait la capacité du territoire Sud Gard

**RESSOURCES HUMAINES ET ACTEURS À MOBILISER**

-

**RESSOURCES MATÉRIELLES**

-

**RESSOURCES FINANCIÈRES**

-

**FREINS / RÉSTANCES ESSENTIELS**

-

**AIDES / SOUTIENS ESSENTIELS**

**ACTIONS**

**Action n°1 :** Définir une gouvernance - Encourager une gouvernance commune avec les territoires (ZAN à l'échelle du SCoT)

**COURT TERME**  
6-9 mois

SCoT + PPA

**Action n°2 :**

- 2.1 Définir un seuil des projets à s'arrêter/ mettre en débat
- 2.2 Définir des critères d'appréciation de projets : impact/ pertinence

**COURT TERME**  
6-9 mois

SCoT + PPA

**Action n°3 :** Redéfinir - adapter les projets pour rentrer dans l'enveloppe

**MOYEN TERME**  
2 ans

SCoT + porteurs de projets + PPA

**LIVRABLES PUBLICS ET COMMUNICATION**

-



## ROUAGE 2.2 - Choix & priorisation des projets structurants pour le territoire : “critères d’évaluation d’une grille de priorisation de projets”

Le deuxième rouage du Système Territorial a été divisé en deux thématiques de travail, d’après les solutions ressorties lors de l’Atelier #2. La deuxième thématique cible les critères d’évaluation d’une grille de priorisation de projets

X	Solution créée en atelier 3	COMITÉ MULTI-ACTEURS D'ÉVALUATION TRANSVERSALE DES PROJETS EN AMONT DU SCoT		#inedite EC 05 top 8	ÉTUDE DU BESOIN : ÉVALUER SI LE PROJET RÉPOND RÉELLEMENT À UN BESOIN (AUTRE QUE POLITIQUE)
X	Post atelier 2	GRILLE DE PRIORISATION PROJETS		#complexe AC 08 top 8	DÉFINIR DES CRITERES D'ÉVALUATION DE PROJETS À L'ÉCHELLE SUPRA- COMMUNALE, EN FONCTION DE LEUR INNOVATION
	#complexe PQ 01 top 1	METTRE EN PLACE UN COMITÉ D'ÉVALUATION PROJET		#inedite AC 03 top 3	DÉPOLITISER LA PRIORISATION EN OBJECTIVANT (AIDE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ?)
	#? PP 11 top 1	PRIORISER LES PROJETS (À FAIBLE IMPACT)		#connue EC 01 top 1	SAVOIR RENONCER
	#complexe AI 02 top 4	PRÉ CADRAGE SYSTÉMATIQUE SUR BASE DE CRITÈRES PARTAGÉS (MULTI-ACTEURS) EN AMONT		#complexe AC 01 top 1	PRIORISER LES PROJETS (CHANGEMENT CLIMATIQUE)
	#inedite AI 07 top 8	FAUT-IL FACILITER UN PROJET DE MANIÈRE SYSTÉMATIQUE ?		#inedite AC 07 top 8	ÉLIMINER TOUS LES PROJETS QUI N'ONT PAS STRICTEMENT RESPECTÉ L'ÉVITEMENT PRIORITAIRE DÈS L'AMONT ET, PAR DÉFAUT, EN PHASE D'INSTRUCTION
	#inedite FP 03 top 4	VÉRIFIER LE CARACTÈRE POSITIF/ NÉGATIF DE L'INNOVATION. QUELS CRITÈRES ?		#complexe PC 02 top 4	PRIORISER LES PROJETS SOUMIS À COMPENSATION EN FONCTION DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL DE CHAQUE TERRITOIRE (ECHELLE EPCI)



Solution de l'atelier 3

**TITRE DE LA SOLUTION**

CRÉER UN COMITÉ MULTI-ACTEURS D'ÉVALUATION TRANSVERSALE DES PROJETS EN AMONT DU SCoT  
- Comité co-décisionnaire

**PUBLIC CIBLE (client) DE LA SOLUTION :**

- Conseil syndical du SCoT

**RESSOURCES HUMAINES ET ACTEURS À MOBILISER**

- Élus du territoire (EPCI, communes, SCoT) et d'institutions (chambre, Département, Région, Etat)  
- Techniciens (personnes publiques associées, services déconcentrés de l'Etat)  
- Société civile (associations agréées, experts reconnus)

**RESSOURCES MATÉRIELLES**

- Locaux du SCoT ou municipaux  
- Mise à disposition du Secrétariat du SCoT

**RESSOURCES FINANCIÈRES**

- Moyens humains des membres du comité

**FREINS / RÉSTANCES ESSENTIELS**

- Difficultés posées par la transversalité  
- Énième institution pouvant empiéter sur la souveraineté pleine du SCoT

**AIDES / SOUTIENS ESSENTIELS**

- Experts extérieurs (consultation uniquement)  
- Organisation pour le Président du SCoT  
- Rapporteur du comité SCoT par un non-élu

**ACTIONS**

**Action n°1 :** Désignation des membres et du rapporteur

ACTION TERMINÉE D'ICI QUAND ?

  
**COURT TERME**  
3 mois

QUI PREND L'ACTION ?

Président du SCoT

**Action n°2 :** Ecriture du règlement intérieur de fonctionnement via une charte de fonctionnement/ feuille de route

  
**COURT TERME**  
3 mois

Rapporteur du comité

**Action n°3 :** Réunion du comité mensuel ou trimestriel selon la demande et/ou la nécessité du calendrier SCoT

  
**COURT TERME**  
3 mois et permanence à long terme

Membre du comité

**Action n°4 :** Publication des actes / PV du comité

  
**MOYEN TERME**  
6 à 12 mois et permanence à long terme

Rapporteur du comité et président du SCoT

**LIVRABLES PUBLICS ET COMMUNICATION**

- Compte rendus et rapports mis à disposition du public  
- Composition du comité multi-acteurs :  
- Représentatif de l'ensemble des thématiques  
- Représentatif de l'ensemble des acteurs du territoire (techniciens, élus, institutions, société civile, ...)  
- Ne comporte pas que des élus  
- Attention à la parité/ représentativité



Post atelier 2

### TITRE DE LA SOLUTION

#### CRÉER UNE GRILLE DE PRIORISATION DES PROJETS

#### PUBLIC CIBLE (client) DE LA SOLUTION :

- Conseil syndical du SCoT
- Porteurs de projet
- Comité d'évaluation

#### RESSOURCES HUMAINES ET ACTEURS À MOBILISER

- Réalisation par le comité d'évaluation

#### RESSOURCES MATÉRIELLES

- Secrétariat du SCoT

#### RESSOURCES FINANCIÈRES

- Moyens humains
- Finances du SCoT
- Rémunération éventuelle d'assistance externe

#### FREINS / RÉSTANCES ESSENTIELS

- Grilles contraignantes ou pas assez
- Critères objectifs, précis et multi-thématiques

#### AIDES / SOUTIENS ESSENTIELS

- Assistance externe (ex: bureau d'étude comme ceux de l'AdS)

#### ACTIONS

**Action n°1 :** Lister les domaines / catégories / thèmes des critères

ACTION TERMINÉE D'ICI QUAND ?

  
MOYEN TERME  
6 à 12 mois

QUI PREND L'ACTION ?

Comité d'évaluation et collègue d'experts

**Action n°2 :** Établir une pondération des critères

  
MOYEN TERME  
6 à 12 mois

Comité d'évaluation et collègue d'experts

**Action n°3 :** Mise en application de la grille par test et retour d'expérience

  
MOYEN TERME  
6 à 12 mois

Comité d'évaluation et collègue d'experts

**Action n°4 :** Re-évaluation de la grille

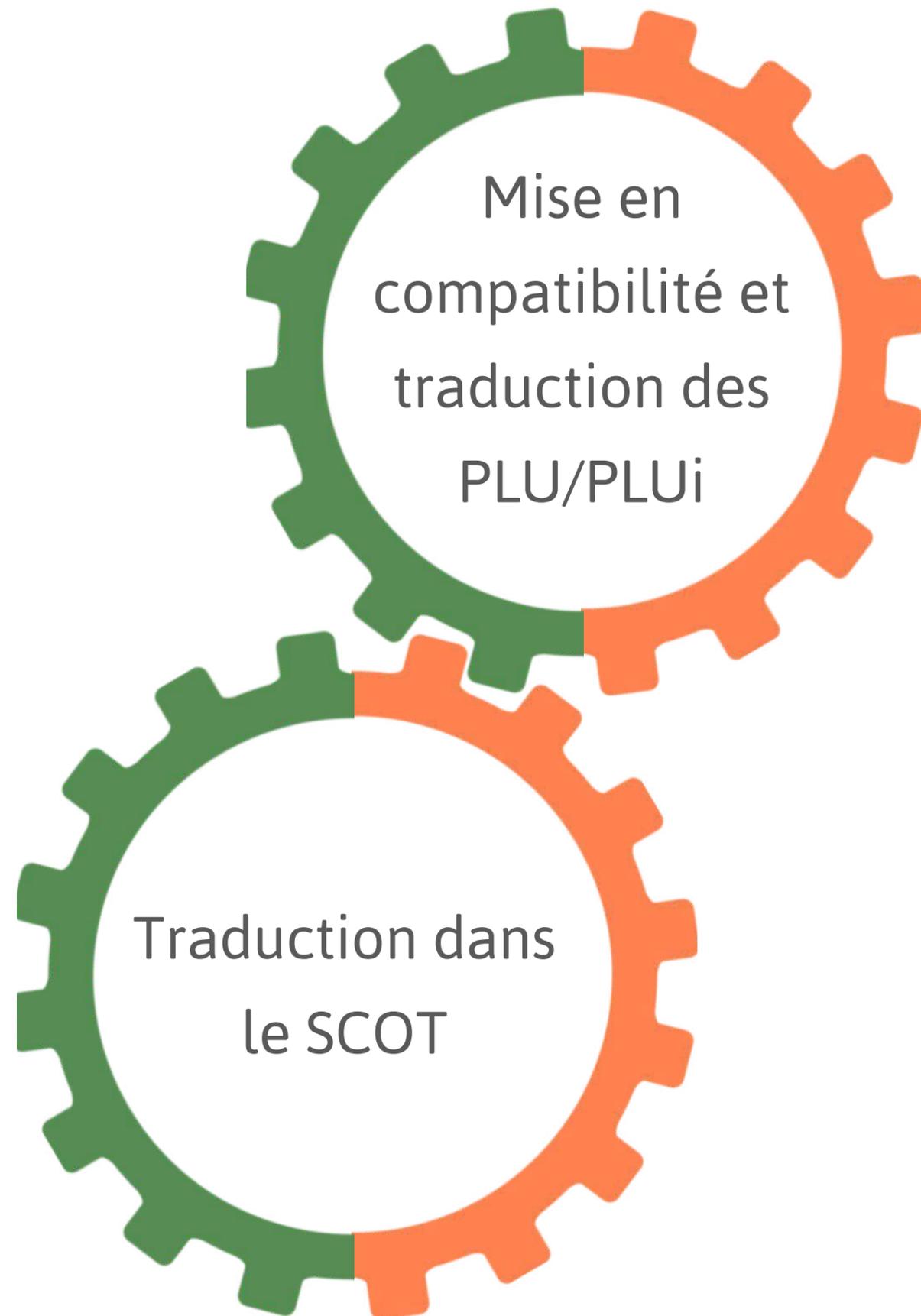
  
LONG TERME  
Vie du SCoT

#### LIVRABLES PUBLICS ET COMMUNICATION

- 1 grille d'évaluation par projet
  - enjeux, intérêts : consommation d'espace
- 1 grille de synthèse des projets de territoire servant à prioriser les projets

Impondérables, quelques exemples :

- Consommation à l'hectare par logement
- Consommation à l'emploi par hectare
- Artificialisation de terres? oui ou non
- et plein d'autres...



### **ROUAGE 3 et 4** - Traduction dans le SCOT et mise en compatibilité et traduction des PLU/PLUi

SCoT révisé : intégration des orientations relatives au projet agri-écologique et à la priorisation des projets structurants pour le territoire du SCoT. Définition de prescriptions pour garantir la mise en oeuvre de ces orientations générales.

Une fois traduites dans le SCoT, ces orientations seront déclinées au sein des documents de programmation thématiques (PLH, PLU, etc..) et des documents d'urbanisme locaux (PLU, PLUi).



### ROUAGE 3 et 4 - Traduction dans le SCOT et Mise en compatibilité des PLU

Les deux rouages ont démarré la journée inactifs, le représentant du SCoT a trouvé pertinent d'ouvrir le débat sur le positionnement du SCoT et sa traduction dans les projets du territoire.

X	#inedite <b>OT 03</b> top 5	CRÉATION D'UN CLUB/ D'UNE CONFÉRENCE INTER-SCOT
	#facile <b>AI 03</b> top 4	GUIDE PRATIQUE : DOCUMENT RÉCAP DES PROCÉDURES (RÉGLEMENTAIRES) AU DÉBUT DE CHAQUE PROJET)
X	#inedite <b>PC 06</b> top 8	OBJECTIF DU SCOT EN ADÉQUATION AVEC LES STOCKS DISPONIBLES
	Post atelier 2	ANTICIPER : PRÉVOIR LA COMPENSATION AU SEIN DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION EXISTANTS
	#connue <b>PP 06</b> top 8	LA COMPENSATION (ENVIRONNEMENTALE ET AGRICOLE) AU SERVICE DU PROJET DE TERRITOIRE ET DE LA STRATÉGIE FONCIÈRE. L'INTÉGRER DANS LE SCOT/PLU
	Atelier 3	METTRE EN OUVRE LA SÉQUENCE ÉVITER ET RÉDUIRE <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bien les définir, localiser</li> <li>- Proposer des alternatives</li> </ul>

	Atelier 3	IMPOSER UN DIAGNOSTIC NATURALISTE 4 SAISONS SUR LES ZONES DE DÉVELOPPEMENT DANS LE BUT DE CONNAÎTRE LES ENJEUX
X	Atelier 3	AVOIR UNE STRATÉGIE DE POSITIONNEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE SUR LE LONG TERME. NE PAS FONCTIONNER EN GESTION D'OPPORTUNITÉ



Atelier 3

TITRE DE LA SOLUTION

ÉLABORER UNE STRATÉGIE DE POSITIONNEMENT QUI DÉFINIT LE DEVENIR DU TERRITOIRE À LONG TERME, DANS LAQUELLE TOUS LES PROJETS ET POLITIQUES PUBLIQUES DOIVENT S'INSCRIRE. SORTIR D'UNE LOGIQUE DE GESTION D'OPPORTUNITÉ

PUBLIC CIBLE (client) DE LA SOLUTION :

- Les élus
- Les différents services des EPCI, état, PPA, communautaires

RESSOURCES HUMAINES ET ACTEURS À MOBILISER

- Les agents et les élus
- Les experts
- Formateurs

RESSOURCES MATÉRIELLES

-

RESSOURCES FINANCIÈRES

- 700 K€ hors frais du personnel

FREINS / RÉISTANCES ESSENTIELS

- Changer de logiciel de pensées pour l'adapter aux enjeux du changement climatique

AIDES / SOUTIENS ESSENTIELS

- Des exemples + réussites

ACTIONS

Action n°0 : Bilan - état de la problématique du SCoT

Action n°1 : Diagnostic actualisé - Cadrage réglementaire - Identifier les secteurs potentiels à développer

Action n°2 : Prendre conscience et faire prendre conscience du changement climatique

Action n°3 : Définition des enjeux (pour le) du territoire + positionnement face aux enjeux

Action n°4 : Trajectoire à suivre - Vision agri-écologique

Action n°5 : Transcriptions de règles + indicateurs pertinents

Action n°6 : Approuver le SCoT + diffusion

LIVRABLES PUBLICS ET COMMUNICATION

- Documents accessibles vulgarisés
- une BD
- une vidéo

ACTION TERMINÉE D'ICI QUAND ?

QUI PREND L'ACTION ?

COURT TERME  
8 mois

SCot et EPCI

COURT TERME  
8 mois

SCot et EPCI

COURT TERME  
10 mois

SCot et EPCI

MOYEN TERME  
1 an

SCot et EPCI

MOYEN TERME  
2 an

SCot et EPCI

MOYEN TERME  
2 an

SCot et EPCI



#inédite

**PC 06**  
top 8

**TITRE DE LA SOLUTION**

METTRE EN ADÉQUATION LES OBJECTIFS DU SCOT AVEC LES RESSOURCES DISPONIBLES

- Définition pertinente et argumentée des espaces des projets

**DESCRIPTION PC 06** (fiche en annexe)

- Stopper certains projets
- Analyse des solutions alternatives, quitte à parfois abandonner certains projets
  - exemple : renouvellement urbain plutôt qu'une consommation d'espaces naturels/agricoles

**PUBLIC CIBLE (client) DE LA SOLUTION :**

- Les élus, les services

**RESSOURCES HUMAINES ET ACTEURS À MOBILISER**

- Ingénierie interne et externe

**RESSOURCES MATÉRIELLES**

-

**RESSOURCES FINANCIÈRES**

- 500k€

**FREINS / RÉSTANCES ESSENTIELS**

- Acceptation de l'abandon du modèle

**AIDES / SOUTIENS ESSENTIELS**

- Fonds verts

**ACTIONS**

**Action n°1 :** Formation des décideurs

**Action n°2 :** Etudes préalables à l'application de la matrice/ filtre E-R - études naturelles et agricoles

**Action n°3 :** Croisement avec le projet de territoire

**Action n°4 :** Passage de chaque projet au filtre E-R

**LIVRABLES PUBLICS ET COMMUNICATION**

- Produire une matrice **AIDM**

ACTION TERMINÉE  
D'ICI QUAND ?

QUI PREND  
L'ACTION ?

EPCI



#inedite

**OT 03**  
top 5

**TITRE DE LA SOLUTION**  
CRÉATION D'UN CLUB  
INTER-SCoT AVEC MEDITERRANEE  
- CLUB INTER-SCoT LOCAL - JO  
des SCoT

**DESCRIPTION OT 03** (fiche en annexe)

Mettre en place une instance de dialogue avec les territoires périphériques qui sont capables de donner de la visibilité sur la construction de politiques d'aménagement, leurs suivi et leurs adaptation.

**PUBLIC CIBLE (client) DE LA SOLUTION :**

- Techniciens
- Elus
- Institutionnels
- Universités
- Académie
- ONG

**RESSOURCES HUMAINES ET ACTEURS À MOBILISER**

- Experts
- Agents collectivités
- Agents institutionnels

**RESSOURCES MATÉRIELLES**

- Palais des congrès
- Tapis rouge
- Photographes
- Hotel
- VTC

**RESSOURCES FINANCIÈRES**

- 250k€

**FREINS / RÉSTANCES ESSENTIELS**

- Situation politique étrangère
- Disponibilités

**AIDES / SOUTIENS ESSENTIELS**

- Aides des ministères

**ACTIONS**

**Action n°1 : Définir 1 thème**

- Inter-SCoT local
- Inter-SCoT méditerranée

**Action n°2 : Organiser avec les intervenants**

**Action n°3 : Rédiger les acts/ compte-rendus / Retex**

ACTION TERMINÉE  
D'ICI QUAND ?

QUI PREND  
L'ACTION ?

  
**COURT TERME**  
6 mois

  
**LONG TERME**  
2 à 4 ans

XXX

XXX

XXX

XXXX

XXXXX

XXXX

**LIVRABLES PUBLICS ET COMMUNICATION**

-



## Construction des **projets**

### **ROUAGE 5** - Construction des **projets**

Ce rouage se concentre sur la phase de conception des **projets**, en amont de l'étape instruction.

Il vise à trouver des pistes d'amélioration, de synergie et de collaboration entre les différentes parties prenantes. Il s'agit notamment de la phase d'application de la séquence ERC et de l'évaluation des impacts résiduels nécessitant une compensation.



Construction des  
**projets**

## ROUAGE 5 - Construction de projets

Le cinquième rouage du Système Territorial, d'après les solutions ressorties lors de l'Atelier #2, cible des solutions permettant de construire, ou co-construire, des projets adaptés et qui répondent aux bons enjeux. Cet espace de travail n'a pas été ouvert lors de l'Atelier #3.

	<b>#connue</b> <b>FP 02</b> <i>top 4</i>	CONCERTATION AU PRÉALABLE DES ACTEURS DU TERRITOIRE		<b>#complexe</b> <b>PP 08</b> <i>top 8</i>	INTÉGRER LA RESSOURCE EN EAU DANS LES CONTRAINTES À L'URBANISATION (PERMANENTE ET SAISONNIÈRE)
	<b>#inedite</b> <b>PP 04</b> <i>top 4</i>	PARLEMENT TERRITORIAL ET ENVIRONNEMENTAL : FAIRE PARLER/ DÉCIDER L'INVISIBLE (HABITANTS SILENCIEUX ET NON HUMAINS)		<b>#inedite</b> <b>PP 02</b> <i>top 4</i>	INTÉGRER LE BIEN ÊTRE HUMAIN DANS LA PLANIFICATION EN LIEN AVEC LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
	<b>#connue</b> <b>PP 05</b> <i>top 8</i>	DONNER LES MOYENS DE FORMATION ET LES COMPÉTENCES A LA COLLECTIVITE POUR BIEN CONSEILLER LES PORTEURS DE PROJETS		<b>#facile</b> <b>AC 04</b> <i>top 8</i>	PRENDRE SON TEMPS POUR ÉVALUER L'IMPACT DES PROJETS
	<b>#?</b> <b>PP 13</b> <i>top 4</i>	SENSIBILISER LES ÉLUS ET BUREAUX D'ÉTUDE AUX ENJEUX		<b>#connue</b> <b>FP 05</b> <i>top 8</i>	AUTORISER DES EXPÉRIMENTATIONS ET LES ACCOMPAGNER
	<b>#complexe</b> <b>FP 04</b> <i>top 4</i>	S'APPUYER SUR UN DOCUMENT STRATÉGIQUE POUR AVOIR UNE VISION SUR LE LONG TERME			
	<b>#connue</b> <b>OT 08</b> <i>top 8</i>	PRÉSERVER LES RESSOURCES			



## **ROUAGE 6** - Construction des **projets de compensation** (si nécessaire)

Ce rouage met en évidence la phase de construction des projets de compensation. Lorsque c'est nécessaire, un projet de compensation vient s'adosser à un projet du territoire.

Il est distinct du rouage "construction des **projets**" car la volonté est d'aller au delà de la réponse réglementaire.

Un projet de compensation se veut plus intégré et territorialisé que la classique mesure de compensation. C'est pourquoi dans ce rouage il faut préciser comment les acteurs qui construisent des **projets** pourraient aussi construire de véritables **projets de compensation** qui soutiendraient plus largement le **projet agri-écologique** du territoire.

Ce rouage pourra par exemple collaborer via un processus itératif avec le rouage de la cellule multipartite sur des sujets comme la localisation, les modalités de mises en oeuvre, garanties de mise en oeuvre, les priorités, etc.



### ROUAGE 6 - Construction des projets de compensation

Le sixième rouage du Système Territorial, d'après les solutions ressorties lors de l'Atelier #2, cible des thématiques de mutualisation de la compensation.

	<b>#connue</b> <b>EC 02</b> <i>top 4</i>	PROPOSER DES COMPENSATIONS RÉALISTES, FAISABLES ET ACCEPTABLES
	<b>#facile</b> <b>AC 04</b> <i>top 8</i>	PRENDRE SON TEMPS POUR ÉVALUER L'IMPACT DES PROJETS
<b>X</b>	<b>#inedite</b> <b>PC 07</b> <i>top 8</i>	PERMETTRE LA MUTUALISATION DE LA COMPENSATION DES PROJETS
	Post atelier 2	IDENTIFIER POINTS DE BLOCAGE DE LA MUTUALISATION
	Post atelier 2	IDENTIFIER CONDITIONS POUR FACILITER LA MUTUALISATION
<b>X</b>	Atelier 3 en lien avec <b>PC 03</b>	DEFINIR DES REGLES COMMUNES SUR LA COMPENSATION (SOCLE MINIMUM)

	Atelier 3	COORDONNER LES ACTEURS VIA UN OUTIL GLOBAL (SEM) - rôle de régulation ?



Atelier 3 en lien avec **PC 03**

**TITRE DE LA SOLUTION**

DEFINIR DES REGLES COMMUNES SUR LA COMPENSATION (SOCLE MINIMUM)  
- Réalisation du tableau des unités de compensation  
- Préciser cadre et limites de la mutualisation  
- Préciser les règles de maîtrise foncière (propriété, bail, ORE, ...)

**DESCRIPTION PC 03** (fiche en annexe)

Arrêter une approche de la compensation qui soit partagée et commune, non-soumise à l'arbitrage de l'instructeur.  
Définir des règles précises et claires ne revient pas uniquement à définir un calcul mathématique. C'est aussi intégrer des objectifs, une méthode et un discernement au service du projet.

**PUBLIC CIBLE (client) DE LA SOLUTION :**

- Porteurs de projet publics et privés
- SCoT

**RESSOURCES HUMAINES ET ACTEURS À MOBILISER**

- Échelle du SCoT. La DREAL pilote en associant les techniques : DDT, CA, ONF, OFB, associations naturalistes, EPTB, CEN, SAFER, CSRPN, ...

**RESSOURCES MATÉRIELLES**

-

**RESSOURCES FINANCIÈRES**

-

**FREINS / RÉSTANCES ESSENTIELS**

- Le temps à y consacrer
- Processus de validation
- Postures bloquantes

**AIDES / SOUTIENS ESSENTIELS**

- Préciser les modalités de compensation (contrat à l'échelle de l'exploitation)
- l'AdS

**ACTIONS**

**Action n°1 :** Appeler la DREAL pour leur confier la mission

**Action n°2 :** La DREAL donne un mandat aux partenaires pour définir les règles

**Action n°3 :** Retour d'expérience et travail d'expert

**Action n°4 :** Présentation CSRPN

**Action n°5 :** Présentation CNPN (1 référent)

**Action n°6 :** Passage en CDNPS, validation, célébration et communication

**LIVRABLES PUBLICS ET COMMUNICATION**

- Guide technique local de la compensation (doctrine compensation)
- Validation CSRPN et CNPN, CDNPS
- Validation SCoT
- Communication = site DREAL

**ACTION TERMINÉE D'ICI QUAND ?**

**QUI PREND L'ACTION ?**



**IMMÉDIAT**

DDTM



**COURT TERME**  
3 mois

DREAL



**MOYEN TERME**  
6 mois de mission

Pilote DREAL



**MOYEN TERME**  
10 mois (sept/oct)

DREAL



**MOYEN TERME**  
1 an (déc 2024)

DREAL



**MOYEN TERME**  
1 an (janv 2025)

DDTM



ACTION TERMINÉE  
D'ICI QUAND ?

QUI PREND  
L'ACTION ?



#inédite

**PC 07**  
top 8

**TITRE DE LA SOLUTION**  
PERMETTRE LA MUTUALISATION  
DE LA COMPENSATION DES  
PROJETS

**ACTIONS**

**Action n°1 :** Recensement des projets et ses projets de compensation / arbitrage des projets / validation de la mutualisation

**Action n°2 :** Carte des territoires, identification des environnements (faune/flore) et des espèces en cohabitation pour définir des périmètres de compensation. Données existantes pour constitution d'un stock de compensation - Projet Agri-écologique

**Action n°3 :** Ecrire une doctrine (quoi/quand) - organe décisionnel

**Action n°4 :** Définir l'échelle de mutualisation: SCoT/ département/ région

**Action n°5 :** Ouverture/ partage de données SIG

**LIVRABLES PUBLICS ET COMMUNICATION**

- Liste de projets et besoins de compensation
- Cartographie état de lieux faune et flore - Projet Agri-écologique
- Doctrine de compensation

**DESCRIPTION PC 07** (fiche en annexe)

Questionner l'utilité publique des projets (avantages/inconvénients) pour les remettre au coeur de l'action

**PUBLIC CIBLE (client) DE LA SOLUTION :**

- Les collectivités porteuses de projets et les privés

**RESSOURCES HUMAINES ET ACTEURS À MOBILISER**

- SCoT
- Les collectivités porteuses de projets et les privés
- DDT/ DREAL
- Opérateurs gestionnaires de compensations
- Producteurs de données environnementaux BE/ associations

**RESSOURCES MATÉRIELLES**

**RESSOURCES FINANCIÈRES**

**FREINS / RÉSIDENCES ESSENTIELS**

- Temporalité des projets
- Valeur de compensation - répartition du coût de compensation
- Echelle/ territoire de compensation
- Partage des données existantes et futures

**AIDES / SOUTIENS ESSENTIELS**

- Permettre la mutualisation sur des espaces de compensation existants
- Définition du nombre de projets mutualisables par rapport aux surfaces à compenser



Cellule de mise en œuvre  
du **projet agri-écologique**

## **ROUAGE 7** - Cellule de mise en œuvre du **projet agri-écologique** (projet A-E)

Ce rouage rassemble et organise les compétences d'un panel d'acteurs qui souhaitent faciliter et/ou contribuer davantage à la mise en œuvre du **projet agri-écologique** au quotidien.

En effet pour faire advenir ce projet, de nouveaux besoins sont apparus. Parmi les rôles qui pourraient être créés :

- accompagner des porteurs de projet dans leur démarche ERC et leurs éventuels besoins de compensation.
- coordonner les actions de compensation.
- suivre leur mise en œuvre sur le temps long.
- garantir la cohérence et la complémentarité des actions de compensation.
- communiquer, sensibiliser.
- suivre en continu la santé du territoire.
- ...



### ROUAGE 7 - Cellule de mise en œuvre du projet agri-écologique

Le septième rouage du Système Territorial, met en débat le résultat d'un groupe de travail réalisé après l'Atelier #2 (GT3 - 27.10.2023), qui a donné vie à une cellule de mise en oeuvre.

<b>X</b>	Post atelier 2	Cellule de mise en œuvre du <b>projet agri-écologique</b>
----------	----------------	---

<b>X</b>	<b>Déployer la connaissance</b>	<b>Rôle :</b> animer la connaissance de la matrice agri-écologique sur le territoire	<b>X</b>	<b>Connaître et partager</b>	<b>Rôle :</b> suivre l'évolution du contexte réglementaire
<b>X</b>	<b>Déployer la connaissance</b>	<b>Rôle :</b> partager de la connaissance des bonnes pratiques agri-écologiques	<b>X</b>	<b>Connaître et partager</b>	<b>Rôle :</b> suivre l'évolution de la biodiversité sur le territoire
<b>X</b>	<b>Déployer la connaissance</b>	<b>Rôle :</b> créer et faire connaître la stratégie agri-écologique territoriale	<b>X</b>	<b>Connaître et partager</b>	<b>Rôle :</b> Remise d'un avis sur le projet compensation au regard de la stratégie A-E
<b>X</b>	<b>Suivre</b>	<b>Rôle :</b> suivre les projets du territoire toutes MO confondues	<b>X</b>	<b>Coordonner compensation</b>	<b>Rôle :</b> Veille & maîtrise du foncier de la matrice à renaturer
<b>X</b>	<b>Suivre</b>	<b>Rôle :</b> suivre la mise en oeuvre de la compensation sur le territoire	<b>X</b>	<b>Coordonner compensation</b>	<b>Rôle :</b> gérer des sites mutualisés
<b>X</b>	<b>Suivre</b>	<b>Rôle :</b> assurer le rôle d'inspecteurs des travaux finis	<b>X</b>	<b>Coordonner compensation</b>	<b>Rôle :</b> flécher vers les sites de compensation en accord avec la stratégie agri-écologique (favorables, très défavorables, ...)



Post atelier 2

**TITRE DE LA SOLUTION**  
METTRE EN PLACE UNE CELLULE DE COORDINATION À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE SUD GARD

**PUBLIC CIBLE (client) DE LA SOLUTION :**

- Tout type de porteur projet

**RESSOURCES HUMAINES ET ACTEURS À MOBILISER**

- Composition de la cellule :  
- SCoT  
- EPCI  
- OFB

**RESSOURCES MATÉRIELLES**

-

**RESSOURCES FINANCIÈRES**

-

**FREINS / RÉSTANCES ESSENTIELS**

-

**AIDES / SOUTIENS ESSENTIELS**

**ACTIONS**

**Action n°1 :** Création d'une cellule de coordination à l'échelle du SCoT ( loi conflit d'intérêts dans la gouvernance - pas de consensus)

**Action n°2 :** Compléter les objectifs de la cellule (ERC)

**Action n°3 :** Définition du périmètre d'intervention  
option A : l'échelle de coordination  
option B : l'échelle de la cellule opérationnelle  
Guichet unique

**Action n°4 :** Mise en place d'un observatoire de la compensation

**LIVRABLES PUBLICS ET COMMUNICATION**

-

**ACTION TERMINÉE D'ICI QUAND ?**

**QUI PREND L'ACTION ?**

  
**COURT TERME**  
2024

Proposition de pilotage SCoT Sud Gard

  
**MOYEN TERME**  
2027

La cellule

  
**COURT TERME**  
2024

La cellule

  
**COURT TERME**  
2024

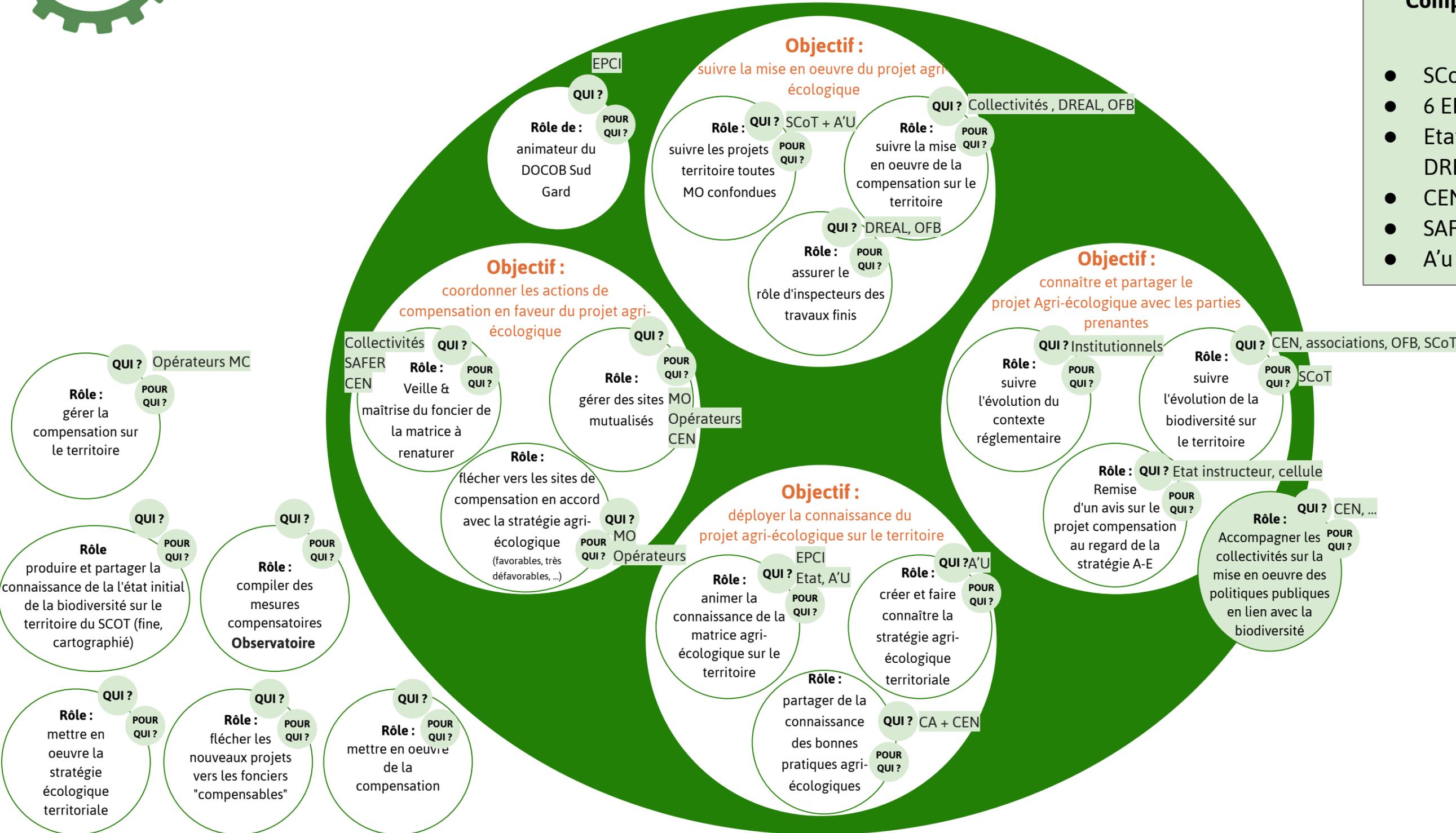
Court terme :  
Nîmes  
Métropole  
espace test,  
Moyen terme :  
SCoT



EXPLICITATION DES RÔLES DE LA CELLULE MULTIPARTITE EN CHARGE DE LA MISE EN OEUVRE DU PROJET AGRI-ÉCOLOGIQUE TERRITORIAL ET DE SA STRATÉGIE

(issu de l'AdS 3 04.12.2023, à partir du GT3 - 27.10.2023)

- Composition de la cellule :**
- SCoT
  - 6 EPCI
  - Etat - préfecture DREAL OFB
  - CEN
  - SAFER, CA
  - A'u





Instruction des **projets**  
et  
de leurs **projets de compensation**

**ROUAGE 8** - Instruction des **projets** et de leurs **projets de compensation**

Analyse des projets proposés au regard des réglementations nationales et locales en vigueur, et délivrance des autorisation pour la mise en oeuvre des projets.



## ROUAGE 8 - Instruction des **projets** et de leurs **projets de compensation**

Le huitième rouage met en évidence l'accompagnement et l'instruction des **projets** (et leurs éventuel **projets de compensation**). Parmi les solutions ressorties lors de l'Atelier #2, la mise en place d'un guichet unique était particulièrement plébiscitée.

	<b>#connue</b> <b>PC 04</b> <i>top 4</i>	PLATEFORME INFORMATIQUE À DESTINATION DES PORTEURS DE PROJET RECHERCHANT LES ÉLÉMENTS UTILES À LA COMPENSATION		<b>#facile</b> <b>PC 05</b> <i>top 8</i>	FAVORISER LES ÉCHANGES ENTRE LES PORTEURS DE PROJET ET LES SERVICES INSTRUCTEURS
X	<b>#connue</b> <b>AI 01</b> <i>top 1</i>	GUICHET UNIQUE		<b>#complexe</b> <b>EC 03</b> <i>top 4</i>	FORMER LES DÉCIDEURS POUR RÉALISER DES COMPENSATIONS RAISONNABLES
X	<b>#connue</b> <b>FP 01</b> <i>top 1</i>	GUICHET UNIQUE D'ACCOMPAGNEMENT		<b>#inedite</b> <b>AI 05</b> <i>top 8</i>	DIFFUSION D'INFORMATIONS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX PROFESSIONNELS
	<b>#inedite</b> <b>PC 01</b> <i>top 1</i>	DÉFINIR LES CONDITIONS D'UNE GOUVERNANCE, FÉDÉRANT LES ACTEURS, POUR PLANIFIER ET SUIVRE LA COMPENSATION			
X	<b>#facile</b> <b>AI 06</b> <i>top 8</i>	GUICHET UNIQUE : UN RÉFÉRENT PAR COMMUNE/ EPCI/ COLLECTIVITÉ			
	<b>#connue</b> <b>AI 04</b> <i>top 4</i>	PLUS DE MOYENS HUMAINS POUR L'INSTRUCTION ET ACCOMPAGNEMENT			



#connue  
**FP 01**  
top 1

**TITRE DE LA SOLUTION**  
CRÉER UN GUICHET UNIQUE  
D'ACCOMPAGNEMENT DES DOSSIERS  
INSCRITS PAR LE COMITÉ D'  
ÉVALUATION DES PROJETS

**DESCRIPTION FP 01** (fiche en annexe)

Une "porte d'entrée" unique, avec un COPIL multipartite qui analyse les projets en amont sur la base des critères (définis au préalable) -> Ressources, écologie, qualité des sols, changement climatiques.

**PUBLIC CIBLE (client) DE LA SOLUTION :**

- Les porteurs de projets

**RESSOURCES HUMAINES ET ACTEURS À MOBILISER**

- Sous - préfet
- services de l'État
- collectivités
- en fonction des projets : Sociétés Publiques Locales, Chambre d'agriculture, Établissement public foncier

**RESSOURCES MATÉRIELLES**

- Plateforme informatique recensant les éléments utiles à la compensation
- Secrétariat permanent

**RESSOURCES FINANCIÈRES**

**FREINS / RÉSTANCES ESSENTIELS**

- Moyens humains
- Coût

**AIDES / SOUTIENS ESSENTIELS**

- lisibilité et transversalité des composantes réglementaires
- partage des enjeux
- partage des connaissances
- permet de formaliser les alertes

**ACTIONS**

**Action n°1 :**  
Composition et mode de fonctionnement du COPIL

ACTION TERMINÉE  
D'ICI QUAND ?

  
MOYEN TERME

QUI PREND  
L'ACTION ?

État,  
collectivités

**Action n°2 :**  
Faire connaître le dispositif et les éléments  
prérequis pour la présentation

  
MOYEN TERME

État,  
collectivités

**Action n°3 :**  
Recenser les éléments de doctrine et  
réglementaires utiles pour l'examen des projets

  
MOYEN TERME

État

**LIVRABLES PUBLICS ET COMMUNICATION**

- Comptes rendus

#connue  
**AI 01**  
top 1#facile  
**AI 06**  
top 8**TITRE DE LA SOLUTION**

CRÉER UN GUICHET UNIQUE BIODIVERSITÉ PAR EPCI REGROUPANT UNE OU PLUSIEURS PERSONNE ET QUI ACCOMPAGNE LES PROJETS DE L'EPCI (ou MOA) OU DES COLLECTIVITÉS MEMBRES

**FREINS / RÉSTANCES ESSENTIELS**

- Les moyens financiers (création de poste)
- Freins individuels aux changements

**AIDES / SOUTIENS ESSENTIELS**

- DGS des collectivités + soutien des élus
- DREAL car un seul référent pour X projets (gain de temps/qualité des dossiers/homogénéisation...)
- OFB - contrôle des mesures (renforcer les mesures de suivi et de contrôle de l'État)

**DESCRIPTION AI 01** (fiche en annexe)

Créer un guichet unique pour accompagner l'ensemble des porteurs de projet (publics et privés) du début à la fin du dossier pour centraliser les demandes, évaluer les possibilité de dérogation...

**DESCRIPTION AI 06** (fiche en annexe)

Dans une structure commune, accueillir un référent par collectivité (commune, EPCI, Région, SCoT...) pour permettre la convergence des points de vue. Le rôle du référent est de remonter, au Guichet Unique, les éléments de connaissance de sa collectivité mais aussi de faire redescendre, à sa collectivité, les informations/ décisions du Guichet Unique et du processus réglementaire/ cadre.

**PUBLIC CIBLE (client) DE LA SOLUTION :**

- Les EPCI et les collectivités membres porteuses de projets d'aménagements quelque soit leur taille

**RESSOURCES HUMAINES ET ACTEURS À MOBILISER**

- 1 agent par EPCI minimum

**RESSOURCES MATÉRIELLES**

- Outils mutualisés (TUBN à l'échelle du SCOT - outil de prospection foncière, analyse des entrants (écologique, agricole...))
- Le but est d'accroître la connaissance du territoire pour identifier les zones d'évitement, de restauration ou de compensation...

**RESSOURCES FINANCIÈRES**

- Mutualisation des coûts des études naturalistes (gain d'échelle)
- Éligibilité au "fond-vert"

ACTION TERMINÉE  
D'ICI QUAND ?QUI PREND  
L'ACTION ?**ACTIONS**

**Action n°1 :** Faire un État des lieux de l'ensemble des projets d'aménagement publics

**Action n°2 :** Embaucher une personne minimum par EPCI. Une personne peut avoir un portefeuille de maximum 15 projets en accompagnement écologique

**LIVRABLES PUBLICS ET COMMUNICATION**

- Inscrire le processus du guichet unique biodiversité par une délibération de chaque EPCI



Financement ou portage  
financier des **projets de  
compensation**

**ROUAGE 9** - Financement ou portage financier  
des **projets de compensation**

Modalités de gestion du foncier nécessaire au **projet agri-  
écologique** du territoire. Un rouage encore exploratoire.



### ROUAGE 9 - Financement ou portage financier des **projets de compensation**

Le neuvième rouage n'a pas été évoqué en format solution pendant l'Atelier #2. La thématique du rouage était à explorer lors de l'atelier #3.

	Atelier 3	EPF peut porter des fonciers lorsqu'ils ont la condition de réalisation de projets mais avec des calendriers courts		
	Atelier 3	Créer une structure dédiée qui identifie et vend des unités de compensation dans une logique anti-spéculative à l'échelle du SCoT		



Atelier 3

**TITRE DE LA SOLUTION**

CRÉER UNE STRUCTURE DÉDIÉE (SPL ou EP) qui identifie et vend des unités de compensation dans une logique anti-spéculative à l'échelle du SCoT

**PUBLIC CIBLE (client) DE LA SOLUTION :**

- Tout porteur de projet qui doit compenser
- Les propriétaires
- Les collectivités (compétence aménagement du territoire + urba/aménagement)

**RESSOURCES HUMAINES ET ACTEURS À MOBILISER**

- SAFER
- CDAL
- CEN
- Communes
- Chambre d'agriculture (Gestion des DIA et coordination) + AMI pour mesure

**RESSOURCES MATÉRIELLES**

- Ingénierie pour suivre les unités de compensation gérées ou possibles sur les terrains connus/ maîtrisés
- Étude sur le territoire des secteurs (parcelles) préférentielle pour de la compensation

**RESSOURCES FINANCIÈRES**

- Budget des porteurs de projets
- Adhésion / part sociale (au prorata des besoins estimés au regard des projets stratégiques retenus dans le projet de territoire)

**FREINS / RÉSISTANCES ESSENTIELS**

- Concurrence (opérateurs)
- Politique pour l'amorçage
- Modèle économique avec capacité de portage avant revente

**AIDES / SOUTIENS ESSENTIELS**

- Aménageurs de projets prioritaires
- Collectivités (visibilité, maîtrise financière)

**ACTIONS**

**Action n°1 :** Contacter la direction de l'environnement pour discuter de la part contributive du CDal (Dia ENS)

**Action n°2 :** Idem SAFER

**Action n°3 :** Lancer une étude de repérage des secteurs privilégiés de compensation dont leur dimension financière (CCTP)

**Action n°4 :** Bâtir et présenter la solution

**Action n°5 :** Présenter les secteurs et donner une capacité d'intervention en plaçant des ER dans les PLU

**LIVRABLES PUBLICS ET COMMUNICATION**

Les opérateurs pourraient réfléchir projets/projets sur les apports possibles en amélioration du projet de compensation dans un calendrier donné

**ACTION TERMINÉE D'ICI QUAND ?**

**QUI PREND L'ACTION ?**



**IMMÉDIAT**  
1 semaine

SCoT / DDTM  
30



**COURT TERME**

SCoT / DDTM  
30



**COURT TERME**

SCoT / EPCI (s)



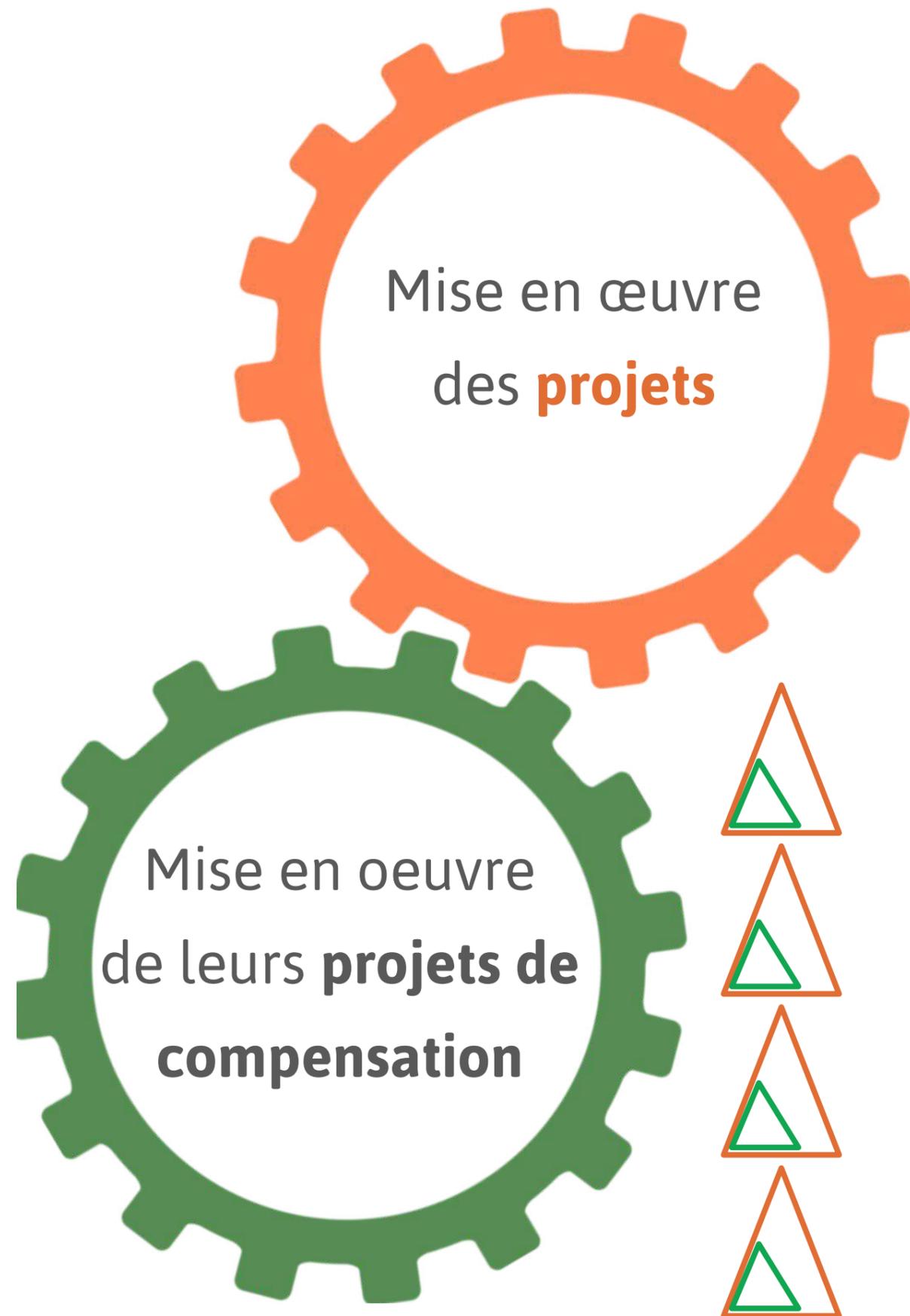
**MOYEN TERME**

Parties prenantes



**MOYEN TERME**

Maires



## **ROUAGE 10 ET ROUAGE 11** - Mise en œuvre des projets et de leurs projets de compensation

Mise en œuvre des **projets** : réalisation des opérations instruites.

Mise en œuvre des **projets de compensation** : réalisation concrète des actions de compensation (reconstitution de milieux, génie écologique, plan de gestion, suivi régulier...).



## Suivi, évaluation et bilan de la mise en oeuvre du SCoT et du projet agri- écologique

### **ROUAGE 12** - Suivi, évaluation et bilan de la mise en oeuvre du SCoT et du projet agri-écologique

Ce rouage organise l'évaluation continue du système territorial présenté ici. Il ambitionne d'aller au-delà de l'évaluation réglementaire du SCoT.

Ce rouage pourra notamment permettre d'évaluer en continu, de communiquer sur la mise en oeuvre du **projet agri-écologique**, de mesurer régulièrement la santé écologique du territoire et ses éventuelles gains écologiques.

Un bilan régulier pourra également être publié afin de vérifier la pertinence et l'efficacité du projet A-E établi, et au besoin son éventuel ajustement.



Suivi, évaluation et bilan de la mise en oeuvre du SCoT et du projet agri-écologique

### ROUAGE 12 - Suivi, évaluation et bilan de la mise en oeuvre du SCoT et du projet agri-écologique

Le dixième et dernier rouage du Système Territorial traite des thématiques de l'évaluation du système territorial et des retours d'expériences. Il vise à permettre l'amélioration en continue du parcours des projets, et l'ajustement du parcours SCoT (tous les 6 ans).

X	#facile EC 08 top 8	PARTAGER LA MISE EN OEUVRE, AVOIR UN RETOUR D'EXPERIENCE DU TERRITOIRE		
X	#complexe PQ 05 top 5	OUTIL D'ÉVALUATION CONTINUE		
	Atelier 3	MISE EN PLACE D'UN COMITÉ DE SUIVI PARTENARIAL UNIQUE DEPUIS LA DÉFINITION DU PROJET JUSQU'À SON ÉVALUATION		



#facile  
**EC 08**  
top 8

**TITRE DE LA SOLUTION**

PARTAGER LA MISE EN OEUVRE ?  
AVOIR UN RETOUR D'EXPERIENCE DU  
TERRITOIRE : pour alimenter l'  
élaboration du PAE

**DESCRIPTION EC 08** (fiche en annexe)

Le groupement entre CEN-SAFER-CA30-COGARD met en oeuvre des compensations depuis 20 ans sur le territoire. Cette expérience n'est pas valorisée pour imaginer ce que doit être la séquence ERC de demain sur le territoire. Mettre en place un système de retour d'expérience y remédierait.

**PUBLIC CIBLE (client) DE LA SOLUTION :**

- les élus du territoire, collectivités, services de l'État
- acteurs du territoires...

**RESSOURCES HUMAINES ET ACTEURS À MOBILISER**

- 1- SCoT
  - 2- CEN - SAFER - CA 30 - COGARD
  - 3- Agence d'Urba
- Analyse des données. ou les analyses, les présente ?

**RESSOURCES MATÉRIELLES**

- Base de données, SIG commun, Support de communication, Réunion/séminaire

**RESSOURCES FINANCIÈRES**

- Coût de l'animation, du fonctionnement du SIG/ observatoire

**FREINS / RÉSISTANCES ESSENTIELS**

- Difficulté de faire consensus
- Identification des cibles
- Trouver le support adapté / Interpréter les données / Analyse

**AIDES / SOUTIENS ESSENTIELS**

- Opérateurs de compensation

**ACTIONS**

**Action n°1 :**

Animer des "Séminaires" + un retour d'expérience grand public, élus du territoire ou même des réunion de concertation

**Action n°2 :**

Réaliser les différents supports de communication (Publication/ vidéo/ outils pédagogiques)

**LIVRABLES PUBLICS ET COMMUNICATION**

- Vidéo/ REX/ Témoignages d'agriculteurs engagés et d'élus engagés

**ACTION TERMINÉE D'ICI QUAND ?**

**QUI PREND L'ACTION ?**



Cellule +  
Opérateurs de  
Compensation



Opérateurs de  
compensation  
(CEN- SAFER-  
COGARD- CA30)



#complexe  
**PQ 05**  
top 5

**TITRE DE LA SOLUTION**  
CRÉER UNE INSTANCE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DU PROJET AGRI-ÉCOLOGIQUE (instance intégrée au SCoT)

**DESCRIPTION PQ 05** (fiche en annexe)

Co-construire un outil d'évaluation, assurer sa transparence pour les porteurs de projets. Pouvoir utiliser l'outil pour évaluer en continu les projets pendant leur construction/ réflexion et leur mise en oeuvre. Le but est d'utiliser les résultats pour faire évoluer les politiques publiques et assurer la cohérence de l'aménagement du territoire.

**PUBLIC CIBLE (client) DE LA SOLUTION :**

- État / SCoT
- Élus

**RESSOURCES HUMAINES ET ACTEURS À MOBILISER**

- Équipe SCoT
- Agence d'urbanisme, CEN, CA 30, SAFER, Comités scientifiques des PNR
- État

**RESSOURCES MATÉRIELLES**

- Outils d'évaluation, observatoire

**RESSOURCES FINANCIÈRES**

- Ingénierie, coûts de fonctionnement

**FREINS / RÉSTANCES ESSENTIELS**

- La temporalité du SCoT est différente de celle de la compensation et des enjeux environnementaux et agricoles

**AIDES / SOUTIENS ESSENTIELS**

- Le SCoT assure déjà son suivi et son évaluation
- S'appuyer sur les temps de création du SCoT pour mutualiser les échanges

**ACTIONS**

**Action n°1 :**

Composer l'instance de suivi proposition -> s'intégrer à la cellule de mise en oeuvre

**Action n°2 :**

Mettre en place l'observatoire de suivi et d'évaluation du PAE (choix du gestionnaire, des indicateurs...)

**Action n°3 :**

Mettre en oeuvre des actions de sensibilisation, de pédagogie (ex : séminaire annuel avec des retours d'expérience) à destination des élus du SCoT

**LIVRABLES PUBLICS ET COMMUNICATION**

- Publication de l'observatoire, intégrées à l'évaluation et au suivi du SCoT (tous les 2 ans)
- > Un volet spécifique dédié au projet agri-écologique

**ACTION TERMINÉE D'ICI QUAND ?**

**QUI PREND L'ACTION ?**



**IMMÉDIAT**  
1 semaine

Cellule de mise en oeuvre du projet agri-écologique



**COURT TERME**  
1 an



**MOYEN TERME**  
2 ans

Celle de mise en oeuvre de et opérateurs de la compensation (CEN...) + Agence d'urbanisme



**LONG TERME**  
6 ans et +



**COURT TERME**  
1 an



**MOYEN TERME**  
2 ans



**LONG TERME**  
6 ans et +



Atelier 3

TITRE DE LA SOLUTION

METTRE EN PLACE UN OBSERVATOIRE DU PROJET AGRI-ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE

PUBLIC CIBLE (client) DE LA SOLUTION :

- État
- SCoT
- Élus
- Grand Public ?

RESSOURCES HUMAINES ET ACTEURS À MOBILISER

- Mutualisation des données issues des opérateurs de la compensation
- Ingénierie (agence d'urbanisme)

RESSOURCES MATÉRIELLES

- Création d'un SIG commun
- GEO MCE (géoportail) → s'assurer de la mise à jour de cet outil existant
- Création d'un comité

RESSOURCES FINANCIÈRES

- Conception de l'outil et gestion/ mise à jour

FREINS / RÉSTANCES ESSENTIELS

- S'assurer de la mise à jour des données
- Harmoniser les données (lorsque hétérogènes)

AIDES / SOUTIENS ESSENTIELS

- S'appuyer sur la matrice écologique et agricole
- S'appuyer sur l'observatoire de la biodiversité (ARB)

ACTIONS

Action n°1 :

Construire une grille d'analyse, choix des données, indicateurs (état 0)

Action n°2 :

Réaliser le SIG, créer l'outil

Action n°3 :

Alimenter et mettre à jour l'observatoire, mutualiser les données

ACTION TERMINÉE D'ICI QUAND ?

QUI PREND L'ACTION ?

  
COURT TERME  
1 an

Groupe d'experts (BE, agence d'urbanisme...)

  
COURT TERME  
1 an

Prestataire informatique

  
COURT TERME  
1 an

  
MOYEN TERME  
2 ans

Groupe d'expert

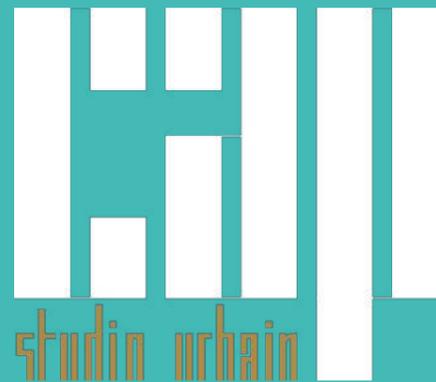
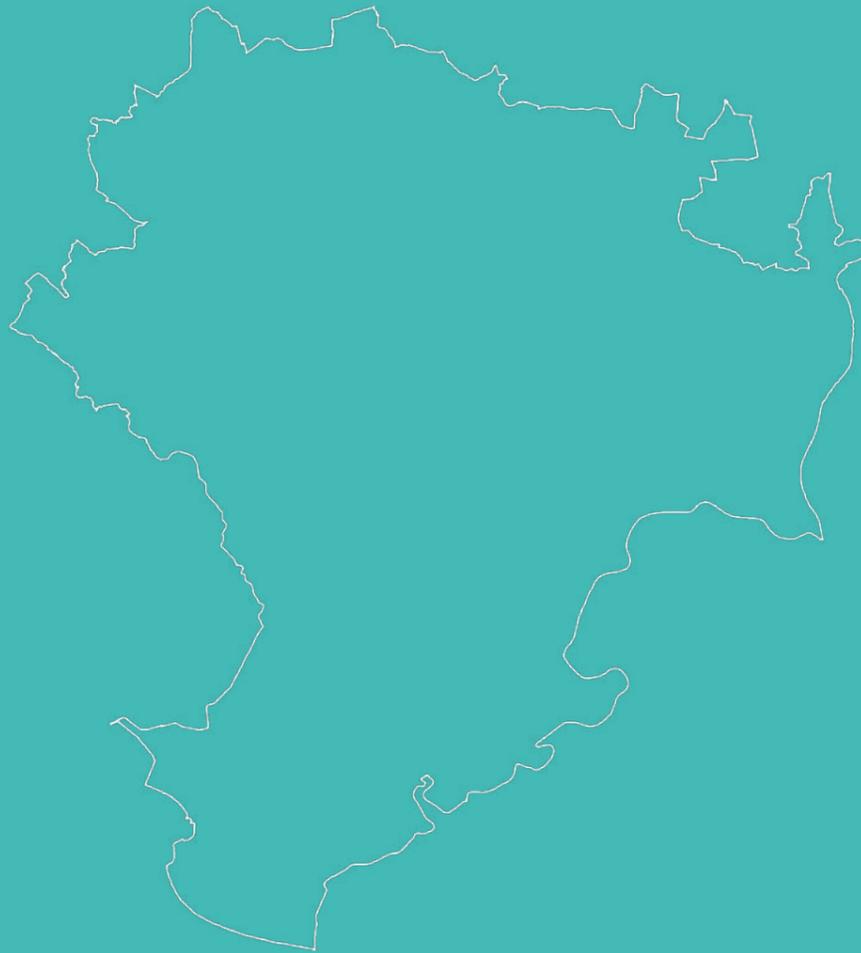
  
LONG TERME  
6 ans et +

LIVRABLES PUBLICS ET COMMUNICATION

Une cartographie dynamique ou un site internet

Avec un accès à deux niveaux :

- grand public
- public spécifique (cellule de mise en oeuvre du PAE)



**laville** **+**  
VilleAgileDurable